



enda diapol



# AVIS DES PRODUCTEURS DE COTON SUR LES RÉFORMES DES FILIÈRES COTONNIÈRES AFRICAINES TCHAD - CENTRAFRIQUE

## TCHAD

### INTRODUCTION

**Le Tchad est un pays d'Afrique centrale où la culture de coton occupe une place prépondérante dans le tissu agricole du pays.** En plus de procurer des revenus importants à l'Etat, **le coton fait vivre près de 3 millions de tchadiens et constitue un véritable levier de développement du monde rural** notamment la partie Sud du pays, zone de production cotonnière par excellence.

Pays sahélien et enclavé, la république du Tchad bénéficie d'un potentiel agro-sylvo-pastoral important. En effet l'agriculture et l'élevage restent les seuls moyens de subsistance en zone rurale. Constituant une des principales cultures de rente (avec l'arachide), **la culture du coton fut imposée au Sud du Tchad à partir de 1920**, région communément appelée « Tchad utile ». La culture forcée du coton introduite par les colons français a entraîné une déstabilisation des systèmes de culture et de l'organisation des sociétés. Son adoption entraînant un abandon presque total de la culture des céréales et un appauvrissement conséquent des sols. C'est ainsi que cette culture a souvent été assimilée à l'insécurité alimentaire, car monopolisant toute la main d'œuvre paysanne au détriment d'une agriculture de subsistance. Néanmoins, **la production cotonnière tchadienne depuis l'introduction du coton est marquée par une hausse tendancielle** même si ces dernières années elle est l'objet de plusieurs crises.

## I- EVOLUTION ET ORGANISATION DE LA FILIERE COTONNIERE AU TCHAD

L'histoire cotonnière de la république du Tchad est marquée par des hauts et des bas. Après une croissance soutenue, elle connaîtra une grave crise au milieu des années 80 du fait de la chute des cours mondiaux du coton fibre, d'une mauvaise gestion de la filière et de l'insécurité chronique due aux troubles politico-militaires.

On peut ainsi distinguer deux périodes dans l'évolution de la culture du coton au Tchad : une période faste et une période de déprise. Durant la première phase, la culture du coton a enregistré l'adhésion d'un nombre important de producteurs du fait de sa rentabilité d'alors. La majorité des agriculteurs délaissent les cultures vivrières pour la pratique du coton. Cette forte adhésion à la culture du coton s'est matérialisée par une augmentation des superficies emblavées et partant un accroissement de la production de coton graine. La dévaluation du FCFA en 1994 aidant, la production a atteint un niveau record en 1997-1998. L'augmentation du prix d'achat du coton graine a entraîné également un engouement plus poussé des populations pour la culture du coton.

Mais au fil des années la progression croissante et soutenue de la production cotonnière tchadienne a commencé à battre de l'aile.





**Cette phase qui correspond à l'état actuel de la filière cotonnière tchadienne est marquée par un abandon du coton au profit d'autres cultures plus spéculatives. En effet les aléas climatiques, la dégradation du cours mondial de la fibre et la livraison tardive et / ou a non livraison des intrants, les retards de paiement du revenu du coton aux producteurs et l'état de vétusté de l'outil industriel de la Cotonchad sont des facteurs qui expliquent cette situation. Pour résorber le problème l'Etat subventionne les intrants depuis près d'une dizaine d'années par la prise en charge d'une partie des coûts d'approches. Ces mesures visent à l'augmentation de la production, indispensable pour le redressement de la filière.**



## **II- PROCESSUS DE LIBERALISATION ET DE PRIVATISATION DE LA FILIERE COTONNIERE TCHADIENNE**



**Depuis 1999, le processus de libéralisation de la filière coton tchadienne est engagé sous l'impulsion de la Banque Mondiale. La Cellule Technique chargée de la mise en oeuvre des Réformes du Secteur Coton (CTRC) a été mise en place pour examiner le potentiel de libéralisation et de privatisation de la filière, mais aussi en vue d'œuvrer pour la création d'organisations de producteurs fortes, capables de jouer leur partition dans les réformes entreprises.**



**Ce processus de libéralisation** engagé depuis lors à **du mal à aboutir pour deux principales raisons** : d'une part **l'absence d'une volonté claire et affichée** de boucler le processus de désengagement de l'Etat et d'autre part, **les difficultés financières de la principale société cotonnière du pays**. Les **cotonculteurs** eux mêmes sensibilisés sur la question **sont de plus en plus réfractaires face à cette libéralisation** longtemps annoncée mais qui peine à se matérialiser par des actions concrètes. En effet **ces derniers sollicitent sans cesse l'aide de l'Etat** pour des subventions à l'intensification ou pour le transport et la commercialisation du coton graine. Cette appréhension s'explique par **les nombreuses difficultés qu'ils rencontrent** du fait du **désengagement brutal de l'Etat et des autres acteurs étatiques**, par rapport aux subventions. Jadis l'**Office National de Développement Rural (ONDR)** assurait **l'approvisionnement en intrants et en matériels agricoles** des paysans à des prix subventionnés à **hauteur de 50%**. Ces subventions étaient supportées par l'Etat, la Cotontchad et la caisse de stabilisation du coton. Mais avec **la crise de 1985**, **les subventions seront progressivement supprimées**.

Avec la disparition de la caisse (en 1993), les **producteurs livrés à eux-mêmes** sont **contraints de supporter la totalité des dépenses en intrants et matériels agricoles**.





La filière cotonnière tchadienne est intégrée verticalement sous l'égide de la Société Cotonnière du Tchad (Cotontchad). La Cotontchad est née en 1971 de la nationalisation de la société franco-belge, Cotofran. Son capital est détenu majoritairement par l'Etat tchadien, soit 75% ; 19% par Géocoton ( Ex -CFDT devenue DAGRIS puis Géocoton ) ; 6% par les banques locales. Depuis sa création la Cotontchad intervient sur tous les maillons de la filière allant de la fourniture des intrants jusqu'à la commercialisation de la fibre de coton. Elle compte neuf usines d'égrenage situées dans le sud du pays et des usines de production d'huile de coton et de savon qui ont été privatisées en 2003. La Caisse de Stabilisation du Prix du Coton a été créé en 1968 pour garantir la stabilité des prix payés aux producteurs par le financement des pertes encourues par la Cotontchad. Cette fonction a été supprimée avec la récession de 1993, laissant ainsi les cotonculteurs face aux fluctuations du marché. La mauvaise gestion de l'unique société cotonnière du pays a entraîné une démotivation des différents protagonistes de la filière cotonnière tchadienne, notamment chez les producteurs.

La privatisation de l'Huilerie Savonnerie de la Cotontchad en 2003, a accru les déficits financiers et a accentué la crise dans laquelle se trouvait la filière. Les excédents réalisés au niveau de ce département permettaient tant bien que mal de faire face au financement des différentes fonctions de la filière.

De même la **mauvaise gestion** du patrimoine de la société a conduit au **non renouvellement du matériel**, ce qui joue sur la qualité du coton et sur la rentabilité des usines. Malgré ces dysfonctionnements, la privatisation de la Cotontchad de part les enjeux économiques qui en sont liées, demeure incertaine. L'aboutissement des différentes réformes entreprises au niveau de la filière coton suppose au préalable de régler un certain nombre d'inquiétudes, afin de rassurer les potentiels investisseurs. Parmi ces inquiétudes, plusieurs questions sont à l'ordre du jour comme, qui assurera l'ouverture, la construction, l'entretien des routes et pistes d'évacuation du coton ? Qui sera en charge de l'encadrement des producteurs de coton ? Par quel mécanisme la recherche cotonnière sera financée ? Autant de questions qui aujourd'hui sont sans réponse dans l'état actuel de mise en œuvre des réformes. **Le processus de libéralisation/privatisation est entravé par le fait qu'aucun bailleur de fonds n'est prêt à investir dans le secteur cotonnier tant que les différentes préoccupations n'ont pas été solutionnées.** Ainsi, **les modalités de privatisation de la Cotontchad restent indécises** malgré l'élaboration de plusieurs scénarii. Enfin, depuis quelques années, **le Tchad a intégré le cercle restreint des pays producteurs et exportateurs de pétrole.** Les autorités ont beaucoup misé sur cette matière première qui a procuré à l'Etat des ressources financières sans précédent. **L'Etat gagnerait donc à réorienter les surplus dégagés de l'exploitation du pétrole dans la définition**





d'une stratégie claire et cohérente de développement du monde agricole avec le coton comme canal de redistribution des richesses procurées par le sous sol tchadien.

## CONCLUSION

Le coton autrefois fleuron de l'économie de la république du Tchad représentait 90% des exportations du pays en 1987. Mais les nombreuses difficultés qu'a connu la filière ont obligé l'Etat à enclencher **une timide libéralisation du secteur cotonnier avec la privatisation de l'Huilerie Savonnerie de la Cotontchad**. Le processus de libéralisation et de privatisation entamé pour sauver la filière coton peine à tenir ses promesses. **L'agonie de la Cotontchad**, l'unique société cotonnière d'économie mixte du pays qui a le monopole d'achat, de transformation et de commercialisation du coton constitue un facteur de déstabilisation de la filière. Emprunt à **des contraintes de trésorerie, l'appui de la société au secteur cotonnier devient de plus en plus problématique**.



On assiste ainsi à un paradoxe à savoir, une filière cotonnière intégrée dans lequel évolue des producteurs livrés à eux mêmes. Pour redonner au Tchad son blason d'antan, **il est primordial d'asseoir une fédération nationale des producteurs de coton pour une meilleure gestion de la filière**.





De plus, la **conduite de réformes institutionnelles** basées sur la **prise en compte des intérêts de tous les acteurs** s'avère **nécessaire** pour la **survie de cette culture** dont dépendent **plus de trois millions de tchadiens**.





# REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

## INTRODUCTION

Pays d'Afrique Centrale, la **République Centrafricaine** est un pays enclavé entouré par le Cameroun à l'ouest, le Tchad au nord, le Soudan à l'est, la République Démocratique du Congo (RDC) et la République du Congo au Sud. Il couvre une superficie d'environ 623 000 Km<sup>2</sup> et compte 4,3 millions d'habitants en 2009. **L'agriculture occupe une place de choix dans le développement économique de ce pays où la culture du coton occupe près du tiers de la population.** Malgré cette importance, l'agriculture centrafricaine souffre de maux qui ont pour noms : **variabilité climatique, manque d'infrastructures, faible mécanisation des exploitations agricoles, faible niveau de rendement, manque de formation des producteurs, faible niveau d'organisation des producteurs, etc.**

Depuis son introduction par Félix Eboué en **1926**, la **culture de coton s'est développée principalement dans deux bassins** : le bassin du **nord-ouest** (tchadien) qui est la zone de forte production et le bassin du **centre-est** (oubanguien) qui est la zone de production irrégulière. **Dans les années 1960, la culture du coton couvrait** presque entièrement le **territoire oubanguien**. Principale culture de rente du pays, l'exploitation du coton a été intensifiée par les colons pour servir de secteur générateur de ressources en plus de la production de café et des exploitations minières et forestières (bois tropicaux). **La République Centrafricaine devint** ainsi, avec le Cameroun et le Tchad, le **vieux bassin cotonnier de la colonisation française.**



## I- EVOLUTION ET ORGANISATION DE LA FILIERE COTONNIERE CENTRAFRICAINE

La culture cotonnière centrafricaine a connu plusieurs phases dans son évolution. On peut en distinguer trois:

- une première phase d'avant les indépendances où la culture du coton était pratiquée sous l'autorité des colons,

- une seconde phase caractérisée par le transfert de la culture du coton aux autorités traditionnelles ou administratives

- une troisième phase qui a débuté à partir des années 80 où les producteurs ont réellement pris en main la culture du coton en étroite collaboration avec les sociétés cotonnières mise en place par l'Etat notamment la Société Centrafricaine de Développement Agricole (SOCADA), la Société Cotonnière Centrafricaine (SOCOCA) et la Société Centrafricaine de Développement des Textiles (SOCADETEX).

**La filière cotonnière a connu un bel essor à l'époque coloniale.** La production de coton se situait en moyenne à 40.000 tonnes de coton graine, avec un record de 59.000 tonnes pour la campagne 1969/1970. **A partir des années 1980, les quantités produites connaissent une baisse** continue et descendront à 12.000 tonnes au cours de la campagne 1992/1993 à cause de la baisse des cours mondiaux qui a démotivé les producteurs. **Suite à la crise cotonnière de 1984/1986, la filière cotonnière centrafricaine a connu un certain nombre de restructurations.** En effet cette filière fonctionnait selon le schéma d'intégration mis en place par la Compagnie Française de Développement Textile (CFDT) peu avant l'indépendance du pays en





1960. Ainsi, toutes les fonctions de la filière comme l'approvisionnement, l'encadrement, la collecte, l'égrenage et la commercialisation du coton, incombaient à la seule entreprise publique existante, à savoir la Société Centrafricaine de Développement Agricole (SOCADA).

## II- PROCESSUS DE LIBERALISATION ET DE PRIVATISATION DE LA FILIERE COTONNIERE CENTRAFRICAINE

### A- Processus de libéralisation

Pour venir à bout de la crise cotonnière, l'Etat Centrafricain entreprit la libéralisation de la filière. La première réforme fût la dissolution de la Société Centrafricaine de Développement Agricole (SOCADA) en 1991 qui donnera naissance à trois entités qui sont :

- la Société Cotonnière Centrafricaine (SOCOCA) chargée de la collecte, de l'égrenage du coton graine et de la vente de la fibre sur le marché international ;
- l'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA) qui s'occupe de la vulgarisation et des questions de développement ;
- l'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA) ayant pour mission la production des technologies appropriées pour améliorer la productivité des variétés semencières, la recherche sur les produits phytosanitaires et agronomiques,

**Avec l'éclatement de la SOCADA, on assiste à un désengagement progressif et partiel de l'Etat. Cette nouvelle politique va dans le sens du programme d'ajustement structurel** visant à rétablir



les grands équilibres et à réduire les déficits budgétaires. **Ce nouveau plan de restructuration prévoyait un certain nombre de mesures, telles que la réduction des effectifs, le transfert du siège dans la zone de production à Bossangoa, la limitation de la région d'intervention de la SOCOCA aux zones économiquement rentables, la baisse du prix du coton graine et la mise en place d'un système de prix flexible.**

**A partir de 1993, les activités industrielles et commerciales du coton incombèrent à la SOCOCA. Pour ce faire, la gestion de la nouvelle société, a été confiée à la CFDT pour une période de cinq ans (1993-1998).** Société anonyme d'économie mixte, **le capital de la SOCOCA est réparti de la façon suivante : 51% détenu par l'Etat et 49% détenu par la CFDT.** Malgré ce transfert de compétences, l'Etat est très présent dans la filière cotonnière. Actionnaire majoritaire, il garde la compétence de fixation des prix aux producteurs sur proposition de la SOCOCA. Même si le désengagement de l'Etat Centrafricain n'est pas total, cette première étape a permis de rehausser le niveau de la production grâce à l'accessibilité des intrants et matériel agricoles aux producteurs. **En 1999 suite à une divergence entre les deux actionnaires de la SOCOCA sur le renouvellement du mandat de gestion de la CFDT, l'Etat décida d'assurer la gestion de la filière.** C'est ainsi que sur la période 1999 – 2001, l'Etat entrepris de redonner un nouvel élan à la filière cotonnière. **En 2002, la SOCOCA fut liquidée et remplacée par la Société Centrafricaine de Développement des Textiles (SOCADETEX) dont le capital se répartit à hauteur de 15% pour l'Etat centrafricain, 36% pour les privés centrafricains et 49% pour les partenaires internationaux (en particulier Louis Dreyfus).** Malheureusement, le démarrage de cette structure a coïncidé avec les troubles politico-





**militaires qui ont émaillé le pays à partir de 2002.** Les affrontements entre les partisans d'Ange Félix Patassé et du Général Bozizé ont occasionné une destruction du patrimoine de la SOCADETEX, un pillage des usines d'égrenage à l'exception de celle de Bambari, une fuite du personnel technique des zones de productions, etc.



**Le démantèlement de la SOCADA a également conduit au transfert de la mission de vulgarisation et de développement à la nouvelle structure, ACDA.** Cette dernière était chargée de l'encadrement au sein de la filière coton. Ainsi **cette fonction capitale au bon fonctionnement de la filière fut détachée des fonctions économiques, entraînant des bouleversements dans son exécution.** En effet, avec la suspension du financement extérieur du projet d'appui aux institutions agricoles survenue en 1997, les activités de l'ACDA sur le terrain ont été perturbées, voire interrompues. Seule la fonction d'animation a été assurée. Une situation qui a remis en cause la pertinence de la libéralisation d'une telle fonction.



**Les cotonculteurs font maintenant face à l'absence d'intrants agricoles,** qui lorsqu'ils sont fournis arrivent après les périodes de semis. **En plus une fois le coton récolté se pose le problème de son évacuation vers les six centres d'égrenage.** Les véhicules utilisés par la SOCADETEX sont vétustes et les machines d'égrenage souvent obsolètes et vieilles de quarante (40) ans. Cette mauvaise gestion de la SOCADETEX a entraîné une baisse drastique de la production (environ 73%) créant ainsi un manque à gagner pour l'Etat et pour les populations vivant de la culture du coton.



**Pour y remédier, le gouvernement centrafricain a pris un certain nombre de mesures qui devraient permettre à la filière cotonnière de retrouver sa prospérité de l'époque coloniale. En 2006, les autorités de la RCA ont mis en place la Cellule Coton, structure rattachée à l'ACDA qui a remplacé la SOCADETEX. Cette cellule est chargée de la commercialisation du coton graine. Cette mesure devrait permettre à cette structure de relancer la culture du coton en RCA. Pour matérialiser la volonté de l'Etat de booster à nouveau la culture du coton dans les cinq préfectures de production, une nouvelle société cotonnière a vu le jour, il s'agit de la SOFICA. Cette société étatique devrait assurer les fonctions qui étaient dévolues à la Cellule Coton, qui ne devait être qu'une transition pour le retour de l'Etat dans la gestion du secteur et le développement de la culture du coton en République centrafricaine.**

## **B- Processus de privatisation**

**La deuxième étape de la réforme de la filière cotonnière fut d'une part, l'entrée des producteurs dans le capital de la SOCOCA. En effet, suite au nouveau protocole d'accord signé le 03 janvier 1996, les producteurs devraient détenir 20% du capital de la SOCOCA. Même si cette entrée n'est pas tout à fait effective, elle marque la volonté d'un début de privatisation de la société cotonnière et partant, une implication plus forte des producteurs dans la gestion et le fonctionnement de la filière. Il en résulte une responsabilisation des producteurs et un transfert des tâches d'encadrement et de suivi aux animateurs de groupements de producteurs. D'autre part, on assiste à la création de la Compagnie pour la Culture et l'Egrenage du Coton (COCECOT), une société anonyme ayant pour rôle de relancer la culture du coton dans les**







**zones marginales abandonnées par la SOCOCA. Cette décision du 11 juillet 1996 est une étape très importante dans la privatisation de la filière coton en Centrafrique, car ayant abouti à la création d'un duopole. Mais la COCECOT n'ayant pas d'usine d'égrenage n'a pas su tirer son épingle du jeu car elle a laissé derrière elle des dettes de plusieurs millions de francs CFA.**

## **CONCLUSION**

Au regard des différentes phases d'évolution de la libéralisation de la filière cotonnière centrafricaine, **il ressort que les différentes tentatives d'ouverture de la filière n'ont pas jusque là porté les résultats escomptés. Le retrait progressif de l'état s'est accompagné d'une baisse drastique de la production de coton.** A titre d'exemple, la production de la campagne 2007-2008 a été estimée à 900 tonnes ce qui est très loin des 47 000 tonnes produites lors de la campagne 1997/1998. **Après plus d'une décennie de libéralisation progressive, les producteurs à la base n'occupent toujours pas une place prépondérante au sein de la filière coton. Les organisations de producteurs ne sont pas suffisamment élaborées et le manque de moyens financiers nuit à leur bon fonctionnement. A cela s'ajoute le fait que les groupements de producteurs sont confrontés au manque de semences, d'intrants agricoles et à d'énormes problèmes quant à la commercialisation du coton graine. La libéralisation sensée induire une amélioration des revenus des producteurs, a entraîné la perte d'avantages comme les crédits de campagne, l'appui technique et l'encadrement (faute de moyens) ainsi que la caisse de stabilisation et l'intervention active de l'Etat. Dans ce contexte, de nouvelles réformes s'imposent pour redorer le blason de cette culture autrefois source de fierté pour la Centrafrique.**





